

CŒUR DE VILLE DE TARASCON

PERMANENCES D'URBANIS

Maison des Projets

14 place du Marché

13150 TARASCON

06 22 50 07 26

les mardis et mercredis de 9h à 12h30

les jeudis de 10h à 13h

Permanences physiques

les jeudis matin de 10h à 13h

Permanences téléphoniques

07 60 76 86 28

les jeudis après-midi de 14h à 17h

CONTACT : URBANIS

opahru.tarascon@agglo-accm.fr

07 60 76 86 28

TARASCON

BESOIN

D'AIDE POUR

RÉNOVER

VOTRE HABITAT””

CŒUR DE VILLE DE TARASCON

ACCM, la ville de Tarascon et leurs partenaires vous proposent des **aides financières** et un **accompagnement gratuit** pour **rénover** votre **habitat**.

Travaux de
réhabilitation

Économie
d'énergie

Maintien
à domicile

Accompagnement
des copropriétés



**URBANIS, MISSIONNÉ PAR ACCM ET SES PARTENAIRES,
VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT DANS
VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

VOUS ÊTES

■ Propriétaire occupant

■ Propriétaire bailleur

■ Locataire

■ Syndic de copropriété

VOUS AVEZ BESOIN

■ De rénover votre logement

■ De remettre sur le marché
immobilier votre logement
vacant

■ De réaliser une rénovation
énergétique de votre logement

■ D'adapter votre logement
pour l'autonomie de la
personne

■ De rénover votre copropriété

LES ÉTAPES CLÉS

1 Contactez Urbanis pour
vérifier votre éligibilité
aux aides

2 Urbanis visite votre
logement

3 Établissez des devis
et transmettez les à
Urbanis

4 Urbanis finalise et
dépose votre dossier

5 Attendez la validation
du dossier

6 A la validation du
dossier, vous pouvez
commencer vos
travaux

